



Procès-verbal de la réunion Du Conseil Municipal Du VENDREDI 26 MAI 2023

République Française

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six (26) avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Marc JOUBERT, Maire, le 16 mai 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Madame Claire RICHARD, 1^{ère} Adjointe.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CHAUVE Robert, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

JOUBERT Marc représenté par DIBON Marc
MONNIER Gaétan représenté par PICARD Eric
COUBLE Colette représentée par RICHARD Claire

ÉTAIT ABSENTE ET NON REPRESENTEE :

BOSVERT Armelle

Secrétaire de Mairie :

PELIN Florence

Madame Claire RICHARD, 1^{ère} Adjointe, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Eric PICARD est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2023
- Informations diverses
- Délibération n°1 : TE63 - Alimentation BTS lieudit Le Moulinet (PORTENEUVE Jean André)
- Délibération n°2 : TE63 – Mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion
- Délibération n°3 : Création de programme – Décision modificative Budget Communal 2023
- Délibération n°4 : Adoption du RPQS d'Assainissement collectif 2022
- Délibération n°5 : Tarif cantine au 01/09/2023
- Délibération n°6 : Admission en non-valeur
- Questions diverses

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2023 n'appelle aucune observation.

✓ Le procès-verbal du CM du 28 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Informations diverses :

1/ RESEAUX EAU/ASSAINISSEMENT

La pose des réseaux est terminée.

Les contrôles ont été effectués courant de la semaine (du 22 au 26 mai) pour la rue des Dentellières, la rue du Bailly et du Pont de la pierre.

Les reprises sur les défauts constatés ont été réalisées (rue du Bailly).

Les essais ont tous été validés et donc la mise en forme des enrobés va être faite début juin 2023.

Il reste à semer la pelouse dans les ruelles montant au château : ce semis se fera ce week-end (27/05/23)

2/ ASSOCIATION DES JEUNES DE VIVEROLS

Monsieur le Maire et Madame Claire RICHARD ont rencontrés en Mairie la Présidente de l'association des jeunes de Viverols dans le cadre de la fête patronale.

Objet de cette réunion : mise en place de la fête et emplacement des forains

3/ RECHERCHE DE FUITES

Suite à une sectorisation nocturne par les élus, la société VEOLIA a effectué des recherches de fuites sur la rue Principale (entre le bourricot gris et SDS).

Deux fuites ont été trouvées dont l'importante sur une vanne de prise, la deuxième semble être une fuite furtive sur la bouche incendie vers le garage SDS. Cette dernière est réparée à ce jour.

4/ PONT DU MERDARY

Un rendez-vous est fixé mercredi avec le Parc Naturel Régional Livradois Forez dans le cadre du réseau NATURA 2000 pour la visite du pont et vérifier la présence ou non des moules perlières et d'éventuelles chauve-souris.

5/ 8 MAI 1945

La cérémonie du 8 mai 1945 s'est tenue à Viverols le lundi 8 mai 2023 à 11H.

Dépôt de gerbe aux monuments suivi du verre de l'amitié à la salle de fêtes

6/ FIBRE

Monsieur le Maire a rencontré la société ORANGE dans le cadre du déploiement de la fibre en collectivité. Nos bâtiments concernés : Maison Granet, Perception et ancienne gendarmerie.

La pose d'un point de raccordement devrait être faite 'normalement' à l'intérieur du bâtiment comme pour le cuivre. Le premier déploiement va être fait dans la Maison GRANET début juin. A surveiller.

7/ CONFERENCES DES MAIRES

La conférences des Maires s'est tenue à AMBERT.

Objet de cette réunion :

- avenir des maisons de retraite : pas d'évolution du message de l'ARS, aucune volonté de fermeture mais nous devons avoir un projet à 5 ans et trouver une solution pérenne sur l'avenir de notre EHPAD

Monsieur le Maire a incité les Maires locaux à se saisir du problème, il semble que la commune de LA CHAULME réagisse....

- Point sur le transfert de la compétence eau/assainissement : rien de nouveau, nous attendons le retour du bureau d'étude. Réflexion locale : comment se regrouper dans un syndicat intracommunautaire peut être ?

8/ EGLISE DE VIVEROLS

Le moteur et le disjoncteur du clocher ont été changés.

9/ PIGEONS

Afin de contenir et freiner la population des pigeons sur Viverols, nous allons installer un piège dans le clocher afin de les capturer.

10/ OFFICE NATIONALE DES FORETS

Monsieur le Maire et les membres du conseil ont rencontré Monsieur ROME de l'ONF.

La replantation de la parcelle sur GORCE/BOUTEYRAS/LE MOULINET est calée pour fin d'année 2023, 1 hectare est subventionnable à hauteur de 80% et les 5000 m² restants seront sans subventions.

Cout total : 9000 € hors subventions environ.

Nous devons prendre une délibération lors d'un prochain conseil dans le cadre des coupes de bois à réaliser en 2023. Ces coupes sont prévues dans le plan de gestion : 5 parcelles concernées (3 sur GORCE/BOUTEYRAS/LE MOULINET et 2 sur les communaux)

Concernant la parcelle non enchérie : une offre d'achat est à recevoir par l'acheteur des autres parcelles objet de la dernière vente aux enchères : A accepter ou non.

11/ PISTE FORESTIERE

Une réunion s'est tenue à Chemitrand avec la Communauté de Communes ALF dans le cadre de la vérification des pistes forestières.

Il a été convenu la reprise de la piste forestière de Chemitrand avec des engins niveleurs pour arraser les accotements en partant de Chemitrand pour arriver jusqu'au premier captage de Viverols.

Nous attendons le chiffrage.

12/ CHANGEMENT DES CHAUDIERES

Nous avons la possibilité d'obtenir une aide du Département pour l'installation d'une chaudière Granulés dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie.

Le dossier reste à finaliser (subvention à obtenir entre 4 000 € et 5 000 €)

Une demande sera faite pour la chaudière de la Maison GRANET – voir avec l'ADUHME.

13/ GESTION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED) et SAUVEGARDE

Nous allons accepter les offres tarifaires de KOESIO retenues par la Communauté de communes ALF dans le cadre de la GED et la sauvegarde externalisée.

14/ ECOLE DE VIVEROLS

Le rugby a repris à l'école de Viverols : une présentation du sport par les enfants sera faite à l'occasion de la Kermesse le 10 juin prochain

15/ MAUSOLEE

Dans le cadre de la restauration du Mausolée et sa chapelle – nous avons reçu deux offres de la part d'architectes.

Les deux offres sont pratiquement identiques.

La délibération actant le choix sera prise lors du prochain conseil.

Délibérations :

1 - TE63 – Alimentation BTS lieu-dit Le Moulinet (PORTENEUVE Jean André)

Madame la Première Adjointe présente à l'assemblée le projet de travaux d'alimentation BTS au hameau « Le Moulinet » (PORTENEUVE Jean André), établi par le TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY-DE-DOME.

Le montant de ce projet s'élève à la somme de 10 700.00 € H.T.

Le TE63 peut envisager la réalisation de ces travaux si la commune accepte de verser une participation de

1 299.00 € (47.00 mètres – fouille TE 63)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de travaux d'alimentation BTS au hameau « Le Moulinet » (PORTENEUVE Jean André)
- de s'engager à verser une participation de 1 299.00 euros à TE63 (cette participation pourra être revue en fin de travaux suivant la longueur de réseau réellement construite)
- d'autoriser Madame la Première Adjointe à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2 - TE63 - Mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion

Madame la Première Adjointe présente à l'assemblée le projet de mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion, établi par le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme.

Le montant de ce projet s'élève à la somme de 840.00 € H.T.

Le Territoire d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 60 % du montant H.T. et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 40 % de ce montant. La commune devra donc verser au Territoire d'Énergie un montant de 336.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion
- de s'engager à participer à hauteur de 40 % du montant des travaux H.T soit une somme de 336.00 euros.
- d'autoriser Madame la Première Adjointe à signer la convention avec le TE63

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Création de programme - Décision modificative Budget Communal 2023

Madame la Première Adjointe présente à l'assemblée le projet de « mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion » établi par Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme. Pour ce faire il est nécessaire de créer un programme et de prévoir les crédits nécessaires sur le budget communal 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide

. la création d'un programme n° 370 « Mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion » sur le budget communal 2023 avec les virements de crédits correspondants :

- compte 2041582-370 + 350 euros
- compte 2313-368 - 350 euros

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022

Madame la Première Adjointe ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du Code de l'Environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Tarif cantine au 01/09/2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe à 3.25 euros, le prix du repas de la cantine de Viverols, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Admission en non-valeur

Madame la Première Adjointe fait part à l'assemblée de la proposition d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables du Service de Gestion Comptable d'Ambert. Il n'est pas possible de recouvrer la somme de 300 euros concernant Mme MARTINHO Jennifer.

Cette somme concerne le titre n°136 de l'exercice 2022 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur cette somme et d'autoriser Madame la Première Adjointe à émettre le mandat correspondant.

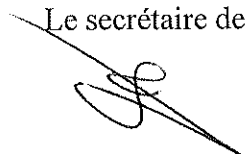
Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

- * A noter sur vos agendas : conseil municipal le 9 juin 2023 – 20h30 pour les élections sénatoriales
- * Commission de contrôle des listes électorales des communes : titulaire Robert CHAUBE et suppléant Fabien PORTENEUVE
- * Association du Tarot : Ok pour la location de la salle des associations le 02 juillet
- * Salle au-dessus de la salle des associations : prévoir un nettoyage complet deux fois par an par un employé communal

Madame la première adjointe clôt la séance.
Prochain conseil municipal le vendredi 23 juin 2023
Séance levée à 22 h 18

Le secrétaire de séance



Le Maire

